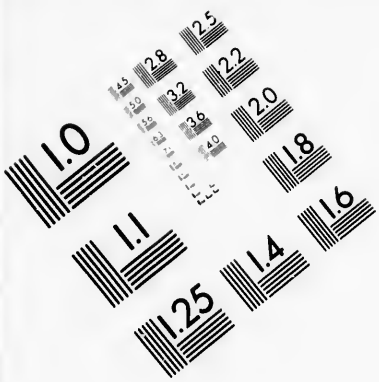

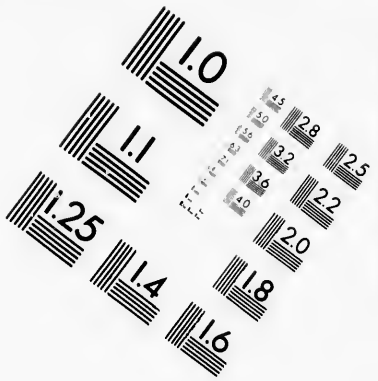

IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)

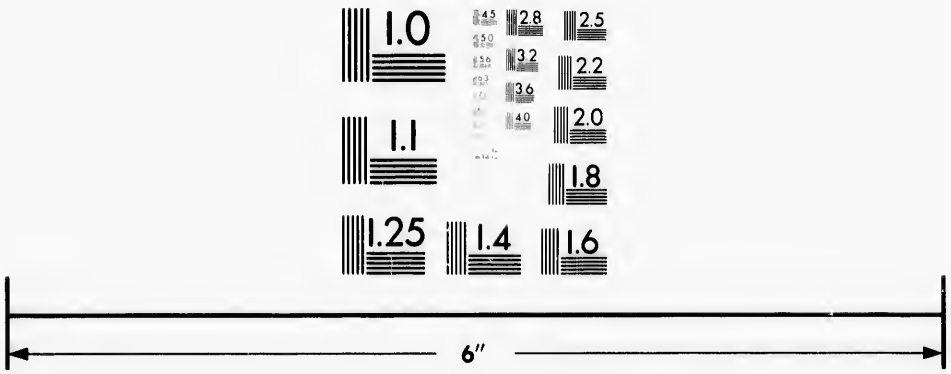

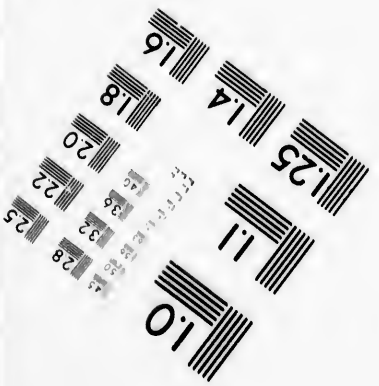

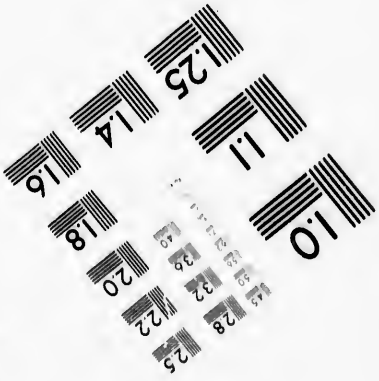

Photographic Sciences Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

CIHM/ICMH
Microfiche
Series.

CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.

Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

© 1981

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- [x] Coloured covers/ Couverture de couleur
- [ ] Covers damaged/ Couverture endommagée
- [ ] Covers restored and/or laminated/ Couverture restaurée et/ou pelliculée
- [ ] Cover title missing/ Le titre de couverture manque
- [ ] Coloured maps/ Cartes géographiques en couleur
- [ ] Coloured ink (i.e. other than blue or black)/ Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- [ ] Coloured plates and/or illustrations/ Planches et/ou illustrations en couleur
- [ ] Bound with other material/ Relié avec d'autres documents
- [ ] Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/ La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distortion le long de la marge intérieure
- [ ] Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/ Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- [ ] Additional comments:/ Commentaires supplémentaires:

- [ ] Coloured pages/ Pages de couleur
- [ ] Pages damaged/ Pages endommagées
- [ ] Pages restored and/or laminated/ Pages restaurées et/ou pelliculées
- [x] Pages discoloured, stained or foxed/ Pages décolorées, tachetées ou piquées
- [x] Pages detached/ Pages détachées
- [ ] Showthrough/ Transparence
- [ ] Quality of print varies/ Qualité inégale de l'impression
- [ ] Includes supplementary material/ Comprend du matériel supplémentaire
- [ ] Only edition available/ Seule édition disponible
- [ ] Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image/ Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
				✓							

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

Library of the Public
Archives of Canada

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol → (meaning "CONTINUED"), or the symbol ▽ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:

L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

La bibliothèque des Archives
publiques du Canada

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole → signifie "A SUIVRE", le symbole ▽ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

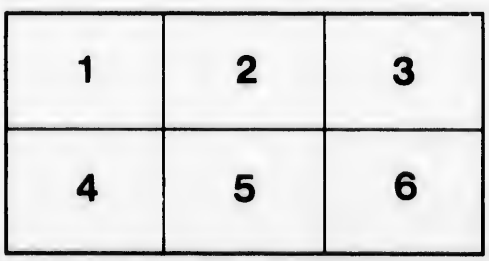

32X

00 C

OBSERVATIONS SUR UN AMENDEMENT À LA CHARTE DE LA CITÉ DE QUÉBEC, DEMANDÉ PAR LE CONSEIL DE VILLE.

Public Archives Canada | Archives publiques Canada

OBSERVATIONS SUR UN AMENDEMENT À LA CHARTE DE LA CITÉ DE QUÉBEC, DEMANDÉ PAR LE CONSEIL DE VILLE.

1895
(93)

114735

OBSERVATIONS SUR UN AMENDEMENT A LA CHARTE DE LA CITÉ DE QUÉBEC, DEMANDÉ PAR LE CONSEIL DE VILLE

Le Conseil de ville de Québec demande que la loi permettant aux communautés religieuses d'avoir des hydromètres soit rappelée. Ces communautés au contraire désirent que cette loi reste ce qu'elle est. Voici quelques-unes des raisons qu'elles peuvent apporter pour appuyer leurs prétentions.

Les communautés payent les taxes sur les propriétés qu'elles possèdent en ville comme tous les citoyens, mais elles ne veulent pas que, sous prétexte de leur faire payer l'eau, on arrive à leur faire payer des taxes qu'elles regardent comme injustes et illégales.

Ci suivent quelques notes sur les principales communautés intéressées, qui aideront à faire comprendre les raisons que les communautés ont d'en agir ainsi.

LE SÉMINAIRE DE QUÉBEC

Total des recettes pour 1894, comprenant les pensions du grand et du petit Séminaire, le prix des cours universitaires, etc.	$33,160.50
Revenu des maisons du Séminaire	1,169.67
Revenu du Sault-au-Matelot	117.97
Total	34,447.54
Total des dépenses pour le Séminaire et l'Université	67,562.07
Déficit	33,114.53

Ce déficit est comblé par les revenus extérieurs du Séminaire, seigneuries, fermes, etc.

Cette somme de $33,000 est donc prise en dehors de la ville et dépensée dans la ville.

Ne pas oublier non plus que la recette des pensions, etc., est également presque totalement dépensée dans la ville, et que le Séminaire ne thésaurise en aucune manière. Le voulût-il d'ailleurs qu'il n'en serait pas capable.

Voilà donc près de $67,000 que le Séminaire verse en argent sonnant dans Québec chaque année.

Maintenant le Séminaire donne l'instruction à environ 450 écoliers et à plus de quatre-vingts ecclésiastiques. Les pensionnaires ne payent rien pour leur instruction. Ils payent seulement leur pension, et encore, sur 217 pensionnaires 133 n'en payent qu'une partie, le reste est donné par le Séminaire.

Les externes ne payent que $18 par année et près de la moitié ne donnent qu'une partie de ce cette contribution. Le reste est encore donné par le Séminaire.

On comprend que, dans ces conditions, le Séminaire ne puisse pas thésauriser ; que tout doit se faire avec la plus grande économie, si l'on veut attacher les deux bouts ; que les professeurs, prêtres ou ecclésiastiques, ne peuvent recevoir qu'un salaire illusoire.

La somme payée en salaire aux quarante-cinq ecclésiastiques, prêtres, directeurs et professeurs, employés par le Séminaire, n'est que de $4,420.00 soit $100 en moyenne. Ajoutez une somme égale pour la pension, et vous trouverez que les dépenses que le Séminaire fait

pour son personnel enseignant ne sont que de $8,840.00.

En supposant que les $4,420.00 payées par le Séminaire à ses prêtres comme salaire, ne soient pas dépensées dans la ville, mais servent à augmenter la fortune personnelle des employés, ce qui certes est loin d'être exact, nous trouvons que le Séminaire dépense encore $62,000 dans Québec chaque année.

Nous connaissons peu de manufactures ou d'hôtels, même exemptés de taxes, qui dépensent aussi intégralement leurs revenus dans la ville, et dont les propriétaires ne se créent pas de salaires plus élevés que les prêtres du Séminaire.

La haute éducation et l'éducation secondaire dans Québec sont entre les mains du Séminaire, qui y consacre absolument tous ses revenus. Bon nombre d'élèves de Québec, surtout des quartiers pauvres, ont fait et font encore leurs études gratuitement; et la ville, qui ne donne pas un sou pour l'éducation secondaire ou supérieure, trouve encore que le Séminaire ne paye pas assez cher l'eau qu'elle lui fournit, alors qu'il la paye deux fois plus cher que dans n'importe quelle autre ville.

Non seulement le Séminaire donne l'éducation gratuitement, mais il donne encore gratuitement les soins médicaux et les remèdes aux malades pauvres de Québec, dans le service du dispensaire. Pendant le cours d'une année, plus de mille pauvres y reçoivent gratuitement soins et remèdes. Or, pour l'entretien de cette œuvre le gouvernement donne $105.00, la ville pas un sou, le Séminaire paye le reste.

Pendant l'année, les musées de l'Université sont ouverts gratuitement une fois par semaine. Les visiteurs,

tous citoyens de Québec, surtout des quartiers pauvres y affluent. On peut en évaluer le nombre à plus de dix mille par année. Voilà autant de personne qui viennent se reposer de leurs fatigues, en s'instruisant par l'examen des collections scientifiques. On comprend si bien ailleurs l'effet moralisateur de ces visites instructives, que, partout, les musées sont soutenus par l'Etat ou par les municipalités où ils se trouvent. Or ici l'Université ne reçoit pas un sou de la Corporation pour l'aider, je ne dis pas à enrichir ses musées dont tant de citoyens profitent, mais même à faire balayer les planchers et laver les fenêtres.

Où est la Bibliothèque publique de la Cité de Québec? Celle du Séminaire est ouverte à ceux qui veulent étudier sans aucune charge quelconque, à qui que ce soit. Les registres du Séminaire ne mentionnent nulle part les gratifications dont la cité aurait enrichi cette bibliothèque

LES URSULINES

Le monastère des Ursulines, en sus de l'unique pension scolaire de la fondation de laquelle on n'a pu jusqu'ici bénéficier, donne chaque année, en moyenne, comme réduction sur le prix des pensions et demi-pensions, tant au couvent qu'à l'école normale des filles, la somme de $2,400.

La maison donne en outre l'enseignement quasi gratuit (à raison de quinze centins par mois) à une moyenne de 140 externes, et ce, sans percevoir pour les maîtresses, un sou des fonds scolaires municipaux.

Outre le revenu annuel provenant de ses divers départements scolaires et de la location de ses propriétés comprises dans les limites de la Cité, la communauté des Ursulines dépense dans la ville de Québec, et au bénéfice de cette dernière, tous les autres revenus qu'elle peut percevoir en dehors de la dite ville.

Le seul revenu provenant des pensions et des contributions scolaires des élèves, au prix infime auquel se donne l'instruction au Canada, (revenu qui représente tout le fruit de l'industrie des religieuses Ursulines) ne suffit jamais pour couvrir les frais de l'instruction donnée aux élèves, et laisse chaque année un déficit considérable. Ce déficit doit être comblé par les revenus extraordinaires, lesquels sont consacrés en outre, à l'entretien des édifices, à l'achat du matériel scolaire, aux améliorations hygiéniques, etc.

Tous ces avantages, il est à remarquer que ce sont surtout les citoyens de Québec qui en bénéficient. En effet, la presque totalité des élèves des Ursulines sont de la ville ; à savoir, en moyenne, 140 externes, 150 demi-pensionnaires et environ la moitié des pensionnaires.

La communauté dépense chaque année tous ses revenus pour les fins de l'éducation, ne thésaurise pas, ne fait ni dépôts, ni placements.

Quant à la condition matérielle des Sœurs, elle reste toujours la même ; la dépense pour leur vêtement, leur nourriture et leur ameublement étant toujours réduite au plus stricte minimum.

Si l'on ajoute à cela des pertes considérables,—en un seul coup, $10,000,—on comprendra aisément que les

Dames Ursulines ne peuvent continuer à faire les mêmes sacrifices pour l'œuvre de l'éducation, si on leur impose une taxe exorbitante pour l'eau dépensée par la communauté.

L'HOTEL-DIEU

D'après une entente avec la Corporation, les Dames religieuses payent maintenant $900 par année. C'est tout simplement exorbitant. L'Hôtel-Dieu est véritablement l'hôpital de la ville. C'est là que vont tous les malades pauvres, excepté ceux qui souffrent de maladies contagieuses qui sont transportés â l'hôpital civique. Il serait bien intéressant de savoir, en passant, l'argent que l'entretien de cet hôpital coûte à la ville et le nombre de malades qu'on y reçoit annuellement. Il y aurait lieu de faire probablement d'intéressantes comparaisons et de prévoir ce que la ville aurait à dépenser dans le cas où l'Hôtel-Dieu disparaîtrait.

Donc, l'Hôtel-Dieu reçoit les malades de la ville toutes les victimes des accidents sans nombre qui se produisent chaque année. Par des prodiges d'économie, ces saintes religieuses ont réussi à faire bâtir un nouvel hôpital, magnique, véritable ornement pour la ville et consacré exclusivement à leurs malades.

Eh bien ! Qu'arrive-t-il ? Pendant que les religieuses se dépensent sans compter pour ces malades recueillis dans la rue, pendant qu'elles les pensionnent et leur distribuent largement leurs soins et leurs remèdes, la ville fait payer aux religieuses l'eau qui sert à laver le linge de ses propres malades et celui qui a servi à panser ses

propres blessés. Et encore, cette bonne ville croit-elle faire du bon à l'Hôtel-Dieu en ne lui demandant que $900 pour cette eau. C'est renversant.

Aussi les autorités de l'Hôtel-Dieu sont-elles décidées à demander des hydromètres le jour où la Corporation voudra leur faire de nouvelles misères.

LE BON PASTEUR

Le but principal de cette maison, son unique raison d'être, est de donner un refuge aux filles repenties. Les religieuses ne font la classe qu'afin de pouvoir aider à l'œuvre des pénitentes, œuvre qui devrait être à la charge de la ville, puisqu'il s'agit d'assurer plus spécialement la moralité de la population. Naturellement, la ville encore ici ne donne pas un sou.

Les revenus des classes sont fort humbles. Ils ne dépassent pas $1800 par année. Et quand on a pris sur cette somme ce qui est nécessaire pour chauffer, éclairer et meubler dix ou douze classes, quand on a pris la pension et l'entretien d'une douzaine de religieuses qui sont chargées de ces classes, on comprend que le reste devient simplement microscopique.

Cet asile reçoit en moyenne 110 à 112 pénitentes qui sont toujours dans les salles. Toutes ces admissions sont gratuites. Les dépenses totales de ces pénitentes se montent à environ $13,000 par année. Leur travail rapporte en moyenne $1734. Reste donc un déficit de plus de $10,000 à payer par les Sœurs pour recevoir les filles perdues de Québec. Sur cette somme le Gouvernement donne $600, la Corporation rien ; les religieuses mendient le reste.

L'œuvre de la Maternité est unie à l'œuvre des pénitentes et en fait partie. Annuellement, 130 personnes passent par cette maison. Sur ce nombre, très peu payent leur pension ; un quart payent une demi-pension et le reste rien du tout,—comme la corporation. Le déficit annuel, qui est très considérable, est encore soldé par le Bon-Pasteur.

Mais quels sont donc les revenus du Bon-Pasteur ? 1. Les profits microscopiques des écoles qu'elles tiennent ; 2. L'allocation du Gouvernement à l'asile des pénitentes, soit $600 ; 3. Le travail des religieuses ; 4. Les quêtes et les appels incessants à la charité publique. On comprend que, dans ces conditions, il faille y voir de très près pour équilibrer un budjet toujours très précaire et qu'une dépense additionnelle de quelques centaines de piastres puisse mettre en péril une partie de l'œuvre.

On pourrait poursuivre cette statistique pour toutes les communautés de la ville et on arriverait partout au même résultat : dépense intégrale de tous les revenus et absence complète de tout secours de la part de la ville.

Les communautés demandent donc le maintien de la loi actuelle, et cela surtout pour se protéger contre les mesures arbitraires de la Corporation. Depuis trente ou quarante ans, la Corporation leur a toujours fait payer de plus en plus cher l'eau qu'elle leur distribue. Elle a été même jusqu'à demander au Séminaire $4.000 par année. Un conseiller de ville poussa le lyrisme cette fois

jusqu'à dire que $10,000 n'était pas trop fort pour le Séminaire. Ce conseiller est maintenant dans l'autre monde ; que Dieu ait pitié de son âme !

Nous payons l'eau à sa valeur, plus qu'à sa valeur. Pourquoi donc veut-on nous faire payer plus cher encore, veut-on nous taxer ? Si on veut en venir là, qu'on le dise. C'est une question toute différente et qui devra se discuter à part.

On dit que les communautés ne contribuent pas suffisamment aux revenus de la ville. Mais elles y dépensent tout ce qu'elles ont de ressources. On exempte de taxes un hôtel, une manufacture, parce qu'ils augmentent la circulation de l'argent. Fort bien. Mais quelle autre chose font donc les communautés religieuses ? De plus, ces hôteliers, ces manufacturiers s'enrichissent avec leur négoce, et c'est parfaitement juste. Mais les communautés, elles, ne s'enrichissent pas ; elles dépensent tout ce qu'elles ont, dans la ville et pour la ville ; c'est à peine si à la fin de chaque année elles peuvent actacher les deux bouts, et, après cela, on a encore le courage de dire qu'elles ne font pas assez pour la ville. Mais dans quel pays vivons-nous donc !

Que les communautés disparaissent un jour, les citoyens de Québec n'en seront pas plus riches et le trésor municipal se verra grevé d'obligations nouvelles qui lui feront une rude saignée. (Soins des malades, éducation, etc.)

La ville exploite véritablement le dévouement des prêtres et des religieuses qui font sa besogne, et elle veut encore que ces prêtres et ces religieuses lui payent à elle la permission de se dépenser gratuitement. En

d'autres termes, c'est un peu comme si elle exigeait des licences, achetées à prix d'argent, de gens qui remplissent pour rien et par dévouement une partie de ses obligations... Cela ne se voit pas partout.

On se plaint que la Corporation a perdu $5,000 l'année dernière par la loi des hydromètres. D'abord, elle n'avait pas droit à ces $5,000, puisque, d'après cette loi, nous payons encore l'eau deux fois ce qu'elle vaut, et que l'eau n'a jamais été regardée même par les conseillers de ville, et cela d'après leur propre aveu, que comme une marchandise.

Mais cette prétendue perte n'existe que dans l'hypothèse où la Corporation aurait maintenue ses taux ridicules de 1893-1894. Or, elle a reconnu elle-même que cela devenait impossible puisqu'elle a accordé cette année aux Sœurs Grises un contrat pour cinq ans, à un taux qui dépasse à peine la moitié de ce que les religieuses avaient dû payer l'année précédente.

En supposant qu'on en eût agi ainsi pour les autres communautés, la prétendue perte de $5000 était réduite à moins de $3000.

On nous permettra de faire remarquer en passant combien la conduite de la Corporation à l'égard des Sœurs Grises est instructive pour les autres communautés. L'année dernière, ces bonnes religieuses ont payé $1400. Au dire des Messieurs de la Corporation, c'était encore bon marché. Or leur contrat porte qu'elles ne paieront plus désormais que $800. L'arbitraire crève les yeux. Dans cinq ans, les négociations seront à recommencer et si, cette année-là, le Conseil de ville est mal disposé, ou

mal composé, ce qui s'est déjà vu, les bonnes sœurs seront complètement à sa merci, si on modifie la loi dans le sens demandé aujourd'hui par le susdit Conseil.

Revenons au déficit de $3,000. Sur un budjet d'une centaine de mille piastres, qu'est-ce que cette somme ? Un rien, une quantité négligeable. Cela ne vaut pas la peine de tourmenter des gens qui, encore une fois, travaillent autant que n'importe quel citoyen pour le plus grand bien de la ville. Car après tout, tout n'est pas fait dans une ville, quand on a pavé, repavé ou élargi quelques rues, installé un télégraphe d'alarme, organisé une brigade de pompiers et une autre de gendarmes. Reste encore les intérêts moraux et intellectuels de la population, qui valent bien en importance le macadam et les pompes à incendie. Mais de ces grands intérêts, la Corporation ne s'est jamais occupée, et elle n'a pas l'air de vouloir s'en occuper de sitôt. Son rôle sur ce point est joué par d'autres qui y dévouent tout ce qu'ils ont de talents, de bonne volonté et de ressources. Et voilà si longtemps que les choses sont ainsi que la Corporation paraît regarder comme impossible qu'il en soit autrement. La Corporation en est même venu à croire, du moins on pourrait le supposer, qu'il y avait là une nouvelle source de revenus pécuniaires à exploiter ; que ces braves gens qui consacrent leur vie à travailler au bien moral de la ville étaient taillables et corvéables à merci. Voilà une curieuse manière d'envisager les choses.

Encore une fois, les communautés ne demandent pas l'eau gratuitement. Elles tiennent seulement à se mettre à l'abri de l'arbitraire. Elles veulent bien payer,
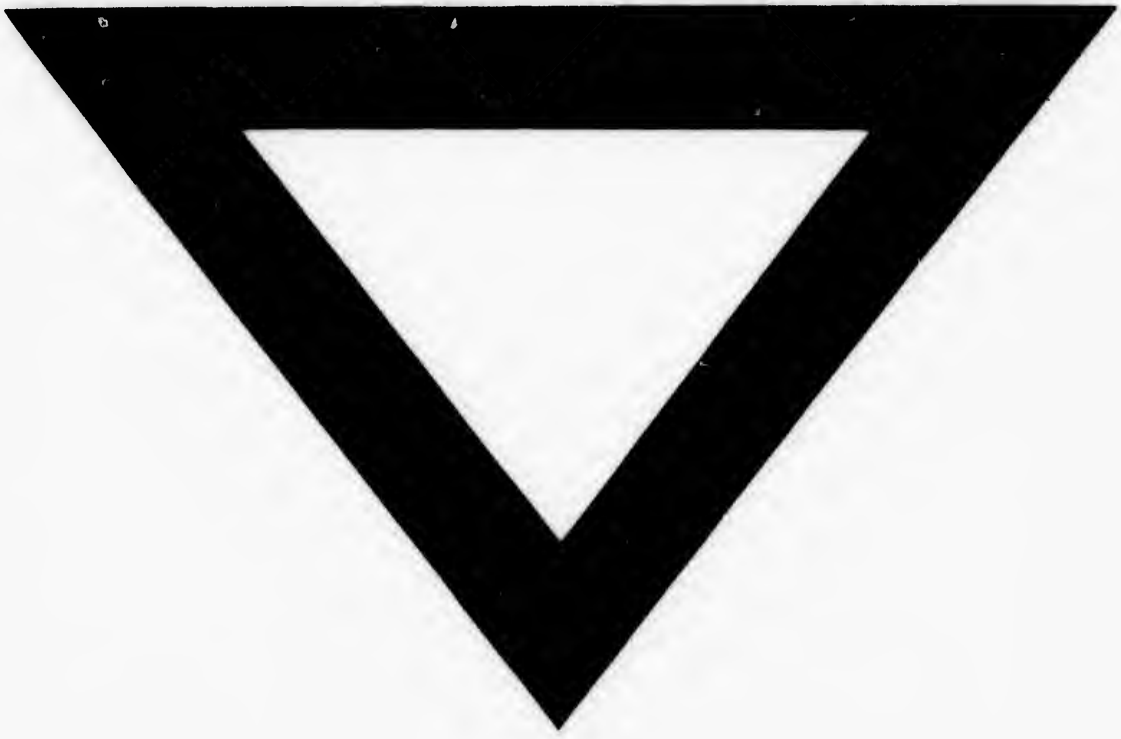
mais payer pour e qu'elles dépensent. Elles ont la conscience de travailler assez efficacement au bien de la ville, pour avoir droit, de la part de celle-ci, à un acte de simple justice.